



# CQP ALS

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE  
ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

**AGEE** - Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression  
**JSJO** - Jeux Sportifs Jeux d'Opposition

DE JANVIER À MAI 2023

USMT, 10 avenue Raymond Aron 92160 ANTONY

DOSSIER D'INSCRIPTION ([À TÉLÉCHARGER ICI](#))

À RENDRE AVANT LE 10 NOVEMBRE 2022

Plus d'infos : [formation@fsgt.org](mailto:formation@fsgt.org) / 01 49 42 23 43

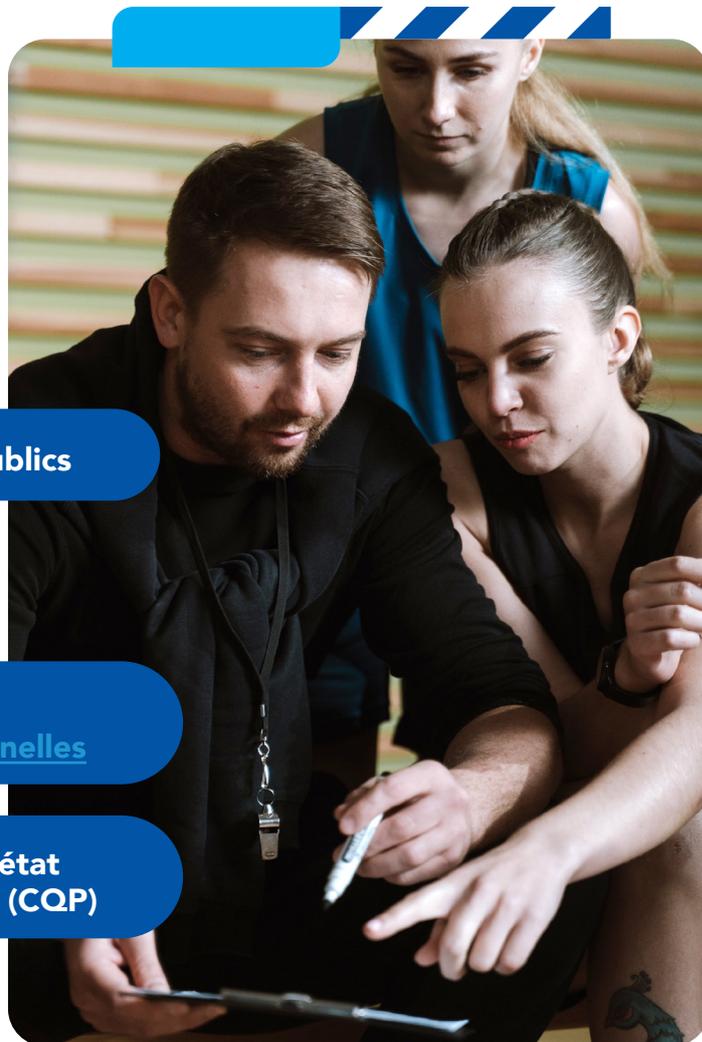


Un diplôme professionnel multisports et tous publics

De nombreux secteurs d'intervention

Diplôme inscrit au RNCP  
[Répertoire national des certifications professionnelles](#)

Une évolution possible vers des certifications d'état  
(BPJEPS) ou de la branche professionnelle sport (CQP)



## AGEE

### ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION

Permet l'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation visant le développement des capacités physiques, le maintien et le développement de la souplesse articulaire, le renforcement musculaire, la recherche d'expression corporelle. Le tout pouvant faire appel à des supports rythmiques et musicaux.



87%

de satisfaction auprès  
des stagiaires accueillis



88%

de certification  
dès le premier passage

## JSJO

### JEUX SPORTIFS JEUX D'OPPOSITION

Permet l'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation des jeux de ballons petits et grands terrains, jeux de raquettes, arts et éducation par les activités physiques d'opposition.



84%

de satisfaction auprès  
des stagiaires accueillis



87%

de certification  
dès le premier passage

(données sur 2018-2022)

# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

## ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF



### DÉFINITION DU MÉTIER DE L'ANIMATEUR

Le CQP ALS constitue le premier niveau de qualification professionnelle de la filière « sport pour tous ». Il permet aux animateurs de nos associations sportives unisports ou multisports pour enfants, adultes et seniors **d'exercer une fonction d'encadrement sportif contre rémunération** et facilite par ailleurs l'accès aux autres diplômes professionnels (BPJEPS). Il confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation autonome de cours collectifs des activités physiques de loisir, et dans l'encadrement de l'une des trois options correspondantes à trois secteurs d'activités.

La situation professionnelle du détenteur du CQP ALS renvoie au poste type de travail de l'animateur de loisir sportif. Celui-ci a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,
- Transmettre une technicité minimum indispensable à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

### ACTIVITÉS CONCERNÉES

L'option **ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION (AGEE)** atteste des compétences à enseigner les activités suivantes :

- Techniques cardio
- Renforcement musculaire
- Techniques douces
- Activités d'expression corporelle

Ces activités, adaptées à l'âge et aux capacités des pratiquants, visent le maintien de la forme sans recours à des appareils de musculation.

L'option **JEUX SPORTIFS JEUX D'OPPOSITION (JSJO)** atteste des compétences à enseigner les activités suivantes :

- Jeux de ballons de type football, rugby, basket, handball...
- Jeux de raquettes de type badminton, tennis de table...
- Jeux d'opposition d'initiation et à caractère ludique...

Les animateurs de loisir sportif CQP ALS ne peuvent se prévaloir de cette certification pour attribuer des niveaux, des ceintures ou des grades quelles que soient les références à des disciplines, à des écoles, à des cultures ou des traditions.

### ÉQUIVALENCES, PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS

Les titulaires du CQP ALS peuvent s'engager vers des certifications d'état : Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) option AF (Activités de la Forme) ou APT (Activités Physiques pour Tous) et également dans l'option complémentaire CQP APSPM (Activités Physiques Sur Prescription Médicale).

### PRÉREQUIS

Les conditions suivantes doivent être satisfaites obligatoirement avant l'entrée en formation :

- Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation (autorisation du responsable légal pour les mineurs)
- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat en cours de validité
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou équivalent, conformément à la réglementation en vigueur
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option (validité 4 mois), si non les passer avec la fédération
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'animation d'activités de loisir sportif de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement



**Vous avez une particularité ou êtes en situation de handicap et souhaitez participer à cette formation ?** Consultez-nous : nous évaluerons la possibilité d'aménager la formation.

## NIVEAUX REQUIS

Pour les **ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION** : avoir une expérience pratique d'un éventail important de techniques et être capable d'évoluer en montrant des qualités de coordination, de souplesse, d'expression et de musicalité dans l'action.

Pour les **JEUX SPORTIFS ET JEUX D'OPPOSITION** : expérience pratique d'un éventail important de techniques, être capable d'évoluer en montrant des qualités de souplesse, de coordination, de fluidité et de détente dans l'action.

## OBJECTIFS ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

La formation au CQP ALS s'articule autour de compétences à acquérir, définies par le référentiel du métier d'animateur. Elle est constituée de 3 blocs de compétences :

### BLOC 1 (BC1)

#### PRÉPARATION ET ANIMATION DE CYCLES DE SÉANCES DE LOISIR SPORTIF DANS LE DOMAINE DE L'OPTION

- Identification des caractéristiques et des besoins des pratiquants
- Santé / anatomie / physiologie
- Construction d'une séance ou d'un cycle de séances
- Règlementation et sécurité des pratiques
- Animation et encadrement d'une séance de loisir sportif
- Activités et techniques de l'option

### BLOC 2 (BC2)

#### ORGANISATION, INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DE SES ACTIVITÉS D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT PHYSIQUE ET SPORTIF

- Comprendre le fonctionnement de sa structure
- Planifier et rendre compte de ses activités
- Communiquer avec le public
- Prévention des violences et des discriminations

### BLOC 3 (BC3)

#### CONDUITE DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- L'environnement professionnel de l'animateur de loisir sportif
- Droit du travail
- Piloter son parcours professionnel

Le BC1 est spécifique de l'option choisie, les BC2 et BC3 sont communs aux 2 options.

## MODALITES DE LA FORMATION

En présentiel en centre de formation, en distanciel en e-learning et en alternance avec stage en structure.

## MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Formation centrée sur la pratique, l'analyse des pratiques, pour théoriser avec des études de cas, travaux en sous groupes et plénière
- Mise en situation d'animation progressivement tout au long du processus de formation avec feedbacks
- Ressources pédagogiques disponibles en distanciel sur e-learning
- Individualisation de l'accompagnement afin de répondre aux besoins et aux attentes des stagiaires

## ÉQUIPE D'ENCADREMENTS

- Responsable de Formation FSGT : Stewen Faustin
- Équipe de Formateurs FSGT
- Intervenants expert métiers

## PLANNING DE LA FORMATION

Une formation d'une durée de 241 h réparties comme suit :

- 161 h en organisme de formation (145h en centre + 16 h en e-learning)
- 80h de stage dans une association sportive.

<b>EN AMONT DE LA FORMATION</b>	Date de rendu du dossier	10/11/22	-
	Tests techniques	24/11/22	2h
	Positionnement	24/11/22	5h
<b>FORMATION 161H</b>	E-learning temps 1	du 03 au 08/01/23	5h
	Semaine 1	du 09 au 13/01/23	35h
	E-learning temps 2	du 06 au 12/02/23	4h
	Semaine 2	du 13 au 17/02/23	35h
	E-learning temps 3	du 20 au 26/03/23	4h
	Semaine 3	du 27 au 31/03/23	35h
	Temps formation Festival des pratiques partagées	11/05/23 (date à confirmer)	5h
	E-learning temps 4	du 15 au 21/05/23	3h
	Semaine 4	du 22 au 26/05/23	35h
<b>STAGE 80H</b>	Stage en structure	du 09/01/23 au 26/05/23 (à condition d'EPMSV validée)	73h
	Stage commun pour initiative projet	le 10/05/23 (date à confirmer)	7h
<b>EXAMENS</b>	2 épreuves du BC1 + 1 épreuve BC2 + 1 épreuve BC3	2 <sup>e</sup> quinzaine de juin 2023 (date à confirmer)	2h30

Réunion formateurs / tuteurs / stagiaires (obligatoire en visio ou en présentiel) : janvier-février 2023

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

**POUR ACCÉDER À LA CERTIFICATION :** Avoir suivi l'ensemble du cursus de formation défini dans le Plan Individuel de Formation (PIF).

### MODALITÉS DE CERTIFICATION :

- BC 1 : Réalisation d'un écrit "cycle de séances" et entretien oral (30 min) + Animation d'une séance et entretien oral (1h)
- BC 2 : Réalisation d'un écrit dans le cadre du stage et entretien oral (30 min)
- BC 3 : Présentation d'un projet professionnel lors d'un entretien oral (30 min)

**DIPLÔME REMIS :** Diplôme professionnel délivré par la Branche Sport (CPNEF).

## TARIFS & FINANCEMENT

Frais de dossier : **50 €** (non remboursable - chèque à joindre au dépôt de dossier)

Frais pédagogiques (formation complète, sans repas et sans hébergement) :

- Auto-financement : **2 285 €** (les licenciés FSGT depuis plus d'un an peuvent bénéficier d'une aide financière.)
- Avec prise en charge : **2 608 €** (CPF, OPCO, Pôle Emploi... et autres cas)

Des allègements de formation sont possibles, impliquant une réduction des frais pédagogiques. Ces modalités seront précisées au cours du positionnement. Nous établirons un devis personnalisé.

Renseignements et inscription : 01 49 42 23 43 - [formation@fsgt.org](mailto:formation@fsgt.org)

*NB : Seuls les dossiers complets seront pris en compte.*

**DOSSIER D'INSCRIPTION (À TÉLÉCHARGER ICI)  
À RENDRE AVANT LE 10 NOVEMBRE 2022**